



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE KINGSEY FALLS RÔLE 2026-2027-2028

Avis public donné par la directrice générale et greffière de la Municipalité de Kingsey Falls pour le rôle triennal d'évaluation foncière concernant les années 2026-2027-2028, celui-ci étant déposé au bureau de la présente municipalité le 16 septembre 2025. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, l'avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2026 (au plus tard le 30 avril 2026);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC d'Arthabaska
150 Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué, ou sur le site web de la MRC d'Arthabaska à l'adresse suivante : [Demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière](#).
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Kingsey Falls, le 1^{er} octobre 2025

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière